

# Livret d'accueil Néonatalogie



Pôle Femme et enfant

Site de Marne-la-Vallée

Chers parents,

Votre enfant est né prématurément ou à terme.

Il requiert une surveillance et des soins spécialisés plus ou moins intensifs.

---

Nous l'accueillons dans notre service de néonatalogie  
situé au **1<sup>er</sup> étage, ascenseur F.**

*... La naissance de votre bébé  
est un événement particulier  
et le début d'une grande aventure...*

### **« Papa, Maman, N'oubliez pas !! »**

- *« La déclaration doit être faite dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement.*
- *Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de déclaration de naissance.*
- *Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, ce délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.*
- *Une naissance, qui n'a pas été déclarée dans ce délai, ne peut être inscrite sur les registres que sur présentation d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance du lieu de naissance de l'enfant. »*

**[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**

Rubrique : **Déclaration de naissance**

## **SOMMAIRE**

<b>1 - Accès au site hospitalier</b> .....	p 3
<b>2 - Le service</b> .....	p 4
<b>3 - Présentation de l'équipe</b> .....	p 7
<b>4 - Les soins en néonatalogie</b> .....	p 9
<b>5 - Le parcours de votre enfant</b> .....	p 10
<b>6 - Les examens</b> .....	p 12
<b>7 - Douleurs / Inconfort</b> .....	p 13
<b>8 - La sortie</b> .....	p 14
<b>9 - Charte de l'enfant hospitalisé</b> .....	p 15

# 1 ACCÈS AU SITE HOSPITALIER

## GHEF - site de Marne-la-Vallée

2-4 cours de la Gondoire - 77600 Jossigny

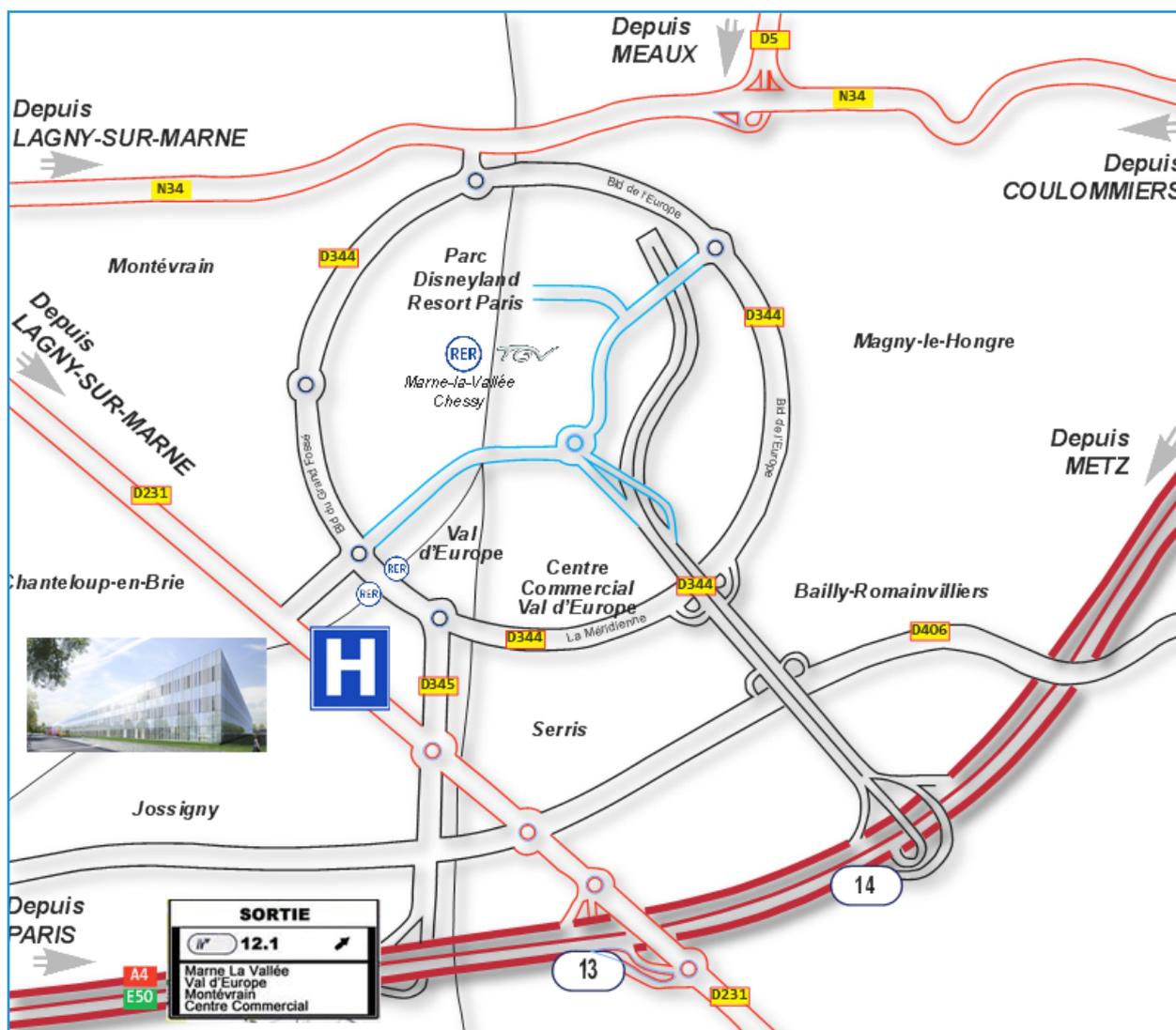
Standard : **01 64 77 64 77**

**Bus :**

- Gare SNCF de Lagny puis bus ligne 42,
- Autres lignes de bus : 22, 32, 44 et 46.

**Train :** RER ligne A - Arrêt Val d'Europe - Sortie « Centre Hospitalier »,

**Ou par la route :**



**Parking payant au sein du site hospitalier.**

## 2 LE SERVICE



L'unité de néonatalogie  
est ouverte **24<sup>h</sup>/24**  
aux **parents UNIQUEMENT.**

Il est possible de joindre à tout moment l'équipe soignante au **01 61 10 62 00.**

*« Papa, Maman, si vous le souhaitez,  
vous pouvez venir me voir  
tous les jours,  
votre présence et vos caresses  
sont importantes pour moi. »*

- *Seuls les parents seront informés de l'état de santé de leur enfant.*
- *N'hésitez pas à confier vos questions aux médecins, infirmières, auxiliaires de puériculture, ils sauront vous renseigner.*

► Pour la **fratrie** du bébé,  
les visites sont les **mercredis**  
et les **samedis** de **15h à 18h.**

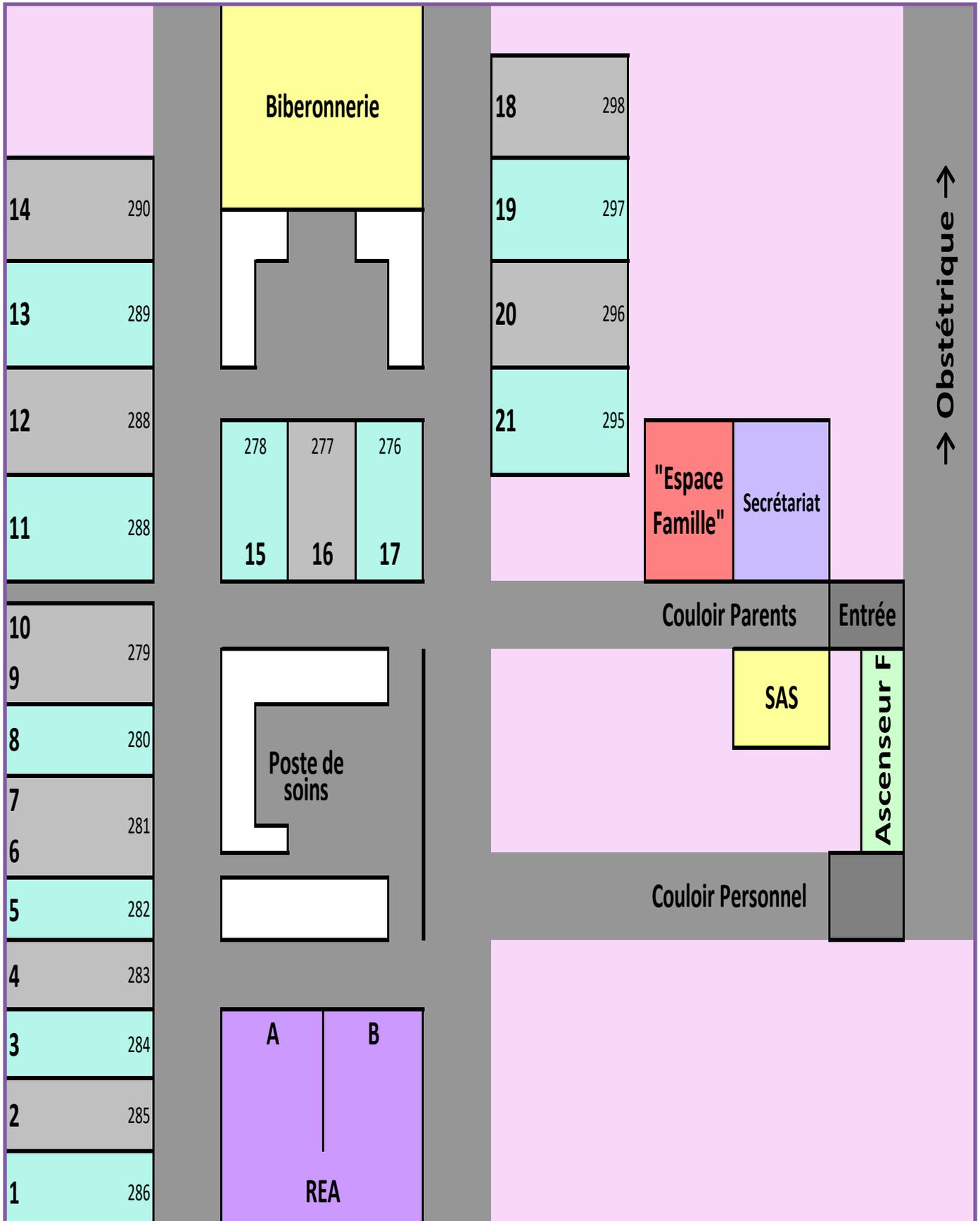
► Pour les **grands-parents**,  
les visites sont les **dimanches**  
de **15h à 18h.**

Aucune autre visite n'est autorisée.

► Un « **espace famille** » est  
à votre disposition au sein  
de l'unité.



# LE PLAN DU SERVICE



# LES DIFFÉRENTS SECTEURS AU SEIN DU SERVICE

L'unité de néonatalogie comprend **15 lits** et se divise en **3 secteurs** :



**NÉONATOLOGIE**



**SOINS INTENSIFS**



**UNITÉ MÈRE-ENFANT**

Selon l'état de santé de votre enfant, il pourra vous être proposé une chambre mère/enfant qui vous permettra de rester jour et nuit auprès de votre bébé.  
(Prestation facturée 13 euros la nuit + petit déjeuner).

Nous travaillons en étroite collaboration avec les autres services du GHEF, mais également en réseau avec d'autres hôpitaux et services, dans lesquels votre enfant pourra être transféré à tout moment en fonction de son état de santé.

# 3 PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

## UNE ÉQUIPE QUI VOUS ACCOMPAGNE



### L'ÉQUIPE MÉDICALE

Dr CHALVON DEMERSAY - Chef de service

Médecins permanents du service :

- Dr DELAHAYE
- Dr DIDIER
- Dr SEMENESCU

Selon leurs disponibilités, ils reçoivent les parents avec ou sans rendez-vous.

### L'ÉQUIPE PARAMÉDICALE

Le **Pôle Femme et enfant** est géré par le **Cadre de pôle**, M. LEDESMA.

M<sup>me</sup> BARRON, **Cadre de santé** de l'unité de soins est responsable de l'organisation et du fonctionnement paramédical.

Tel : **01 61 10 62 11**

## **Puéricultrices, infirmières, auxiliaires de puériculture ou aides-soignantes**

Les **puéricultrices** et **infirmières** assurent, dans chaque secteur l'ensemble des soins prescrits par le médecin et travaillent en collaboration avec les **auxiliaires de puériculture** ou **aides-soignantes**, assurant les soins d'hygiène et de nursing (bains, biberons, changes, etc.). Elles pratiquent et peuvent vous guider dans **les soins de développement** : enveloppement, portage, peau-à-peau. Ces techniques visent à réduire le stress du nouveau-né hospitalisé et à améliorer son développement futur.

Il existe un code couleur sur les blouses des professionnels :

- Les **infirmier(ères)** sont identifiés par un liseret bleue ●,
- Les **auxiliaires** et **aides-soignantes** sont identifiées par un liseret vert anis ●.

## **L'ÉQUIPE SE COMPLÈTE AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS**

### **M<sup>me</sup> BRUNET : Psychomotricienne**

Elle favorise l'équilibre psychocorporel de l'enfant en agissant sur le corps et accompagne son développement et les relations parents-enfants.

Elle peut vous aider à interagir avec votre bébé, à découvrir ses compétences à l'aide de séances de portage, de toucher massage.

### **M<sup>me</sup> DARMON et M<sup>me</sup> PARRIAUT : Psychologues**

La naissance prématurée de votre bébé, la séparation avec lui sont des événements douloureux. Une psychologue peut vous soutenir dans cette période chargée d'émotions intenses, d'inquiétudes et de questionnements. Elle vous aidera également à faire connaissance avec votre bébé. Elle pourra se présenter spontanément à vous. Et si vous souhaitez un rendez-vous, n'hésitez pas à solliciter l'équipe soignante.

### **M<sup>me</sup> LAURENT : Kinésithérapeute**

Selon les besoins de votre enfant, sur décision médicale.

### **Marie-Thérèse : Éducatrice de jeunes enfants**

Elle vous proposera un moment musical autour de chansons et de comptines.

### **L'équipe des agents de service hospitalier**

Ils s'occupent de l'entretien des chambres et locaux du service.

Code couleur : ils sont identifiés par un liseret jaune orangé ●.



## **L'ÉQUIPE MÉDICO-SOCIALE**

### **M<sup>me</sup> BEYRON : Assistante sociale - tel : 01 61 10 66 47**

Elle peut vous informer sur la législation (reconnaissance, autorité parentale), sur vos droits sociaux (durée et conditions d'indemnisations du congé de maternité et paternité, prestations familiales versées à l'occasion d'une naissance prématurée). Elle peut vous conseiller, vous soutenir dans vos démarches et vous orienter vers les services sociaux de votre secteur.

### **M<sup>me</sup> CEVA : Secrétaire médicale - tel : 01 61 10 62 12**

Elle se charge de la correspondance et du suivi du dossier médical de votre enfant (courriers, prise de rendez-vous).



# 4 LES SOINS EN NÉONATOLOGIE

## PRÉCAUTIONS À PRENDRE

**À l'entrée :** service sécurisé. Annoncez-vous au visiophone.

**Dans le SAS :**

- Un casier est à votre disposition pour que vous puissiez ranger vos effets personnels,
- La responsabilité de l'hôpital n'est pas engagée en cas de vol, de perte ou de détérioration.

**Mettez une blouse jetable.**

**Procédez à une hygiène des mains :**

- Lavez-vous les mains jusqu'aux coudes au savon dans le SAS, avant toute entrée dans le service (*y compris pour déposer du lait*).
- Désinfectez vos mains à la solution hydro-alcoolique après vous être habillé.
- Désinfectez vos mains après avoir utilisé un téléphone portable pour prendre des photos.



**LES PORTABLES ÉTANT UNE SOURCE DE BACTÉRIES,  
LEUR UTILISATION EST LIMITÉE À LA PRISE DE PHOTOS.**

## NOS MISSIONS

- **Assurer** les soins et le bien-être du nouveau-né fragile ou prématuré jusqu'à son autonomisation avant le retour à domicile,
- **Soutenir** le lien parents-enfant et accompagner les parents dans leur présence auprès de leur bébé hospitalisé,
- **Préparer** à la sortie (*au domicile, en HAD, etc.*),
- **Faire le lien** avec les relais éventuels à la sortie et le suivi de l'enfant : PMI, réseau NEF, CAMSP, Les Tournesols, etc.

# 5 LE PARCOURS DE VOTRE ENFANT

## ACCUEIL DE VOTRE BÉBÉ

**A son arrivée**, votre enfant sera installé dans un lit ou une couveuse selon son poids et son terme.

La couveuse ou incubateur permet de recréer le milieu intra-utérin ainsi que d'être surveillé et soigné.



Une sonde thermique est collée sur sa peau pour surveiller sa température.

3 petites électrodes reliées à un moniteur cardiorespiratoire ou « scope » enregistreront le rythme de son cœur et de sa respiration.

Le petit capteur à la main ou au pied permet une surveillance du taux d'oxygène dans son sang (*saturation en oxygène*).

Une alarme peut sonner à la moindre anomalie pour prévenir l'équipe soignante. Il arrive qu'elle sonne parce que votre enfant gigote beaucoup.

L'équipe est vigilante et viendra s'en occuper.

*« Papa, Maman, les soins techniques peuvent vous sembler envahissants.*

*Ne vous focalisez pas dessus. Observez-moi.*

*Apprenez à me connaître en décodant mes comportements,  
mes signes de fatigue, mes besoins de repos, de réconfort, de relaxation.*

*L'équipe peut vous aider à dépister ses signes.*

*Demandez leur conseil. »*

## L'ALIMENTATION

Les premiers jours, votre bébé ne sera peut-être pas alimenté : il sera nourri par une perfusion veineuse adaptée à ses besoins.

Dès que possible, votre bébé recevra du lait (*lait maternel ou lait artificiel*).

Si vous souhaitez allaiter, l'équipe vous donnera tous les conseils pour un allaitement réussi et vous accompagnera vous et votre bébé pour les premières mises au sein.

Sachez que votre lait est celui qui est le plus adapté pour votre enfant. De plus, il sera toujours plus facile d'arrêter d'allaiter que de commencer après plusieurs jours.

Si vous ne souhaitez pas allaiter, un lait artificiel ou maternisé adapté aux besoins de votre enfant lui sera proposé.

S'il est fatigué ou trop petit pour pouvoir téter, il sera d'abord nourri à l'aide d'une sonde gastrique.

**Sonde naso-gastrique** : c'est un petit tuyau en plastique souple passant par la bouche ou le nez et qui va directement dans l'estomac du bébé pour vérifier sa digestion et le nourrir. Elle est fixée à sa peau par un sparadrap que l'on appelle « moustache ».

*« Même si je ne peux pas téter, maman, tu peux me donner ton lait.*

*Il te faudra alors utiliser un tire-lait.*

*Et quand je serai suffisamment grand, je pourrai prendre le sein. »*

**Des tires-lait sont à votre disposition au sein du service.**

### **Conservation de votre lait tiré à domicile pour votre bébé en néonatalogie**

A votre retour à domicile, si vous continuez à tirer votre lait, n'oubliez pas de coller l'étiquette comprenant le nom et prénom de votre bébé. Inscrivez également dessus la date et l'heure de votre 1er recueil puis déposez immédiatement ce biberon dans votre réfrigérateur.

Votre lait peut être stocké à une température inférieure ou égale à 4°C pendant une durée n'excédant pas 24 heures. Au-delà, il doit être congelé à une température de -18° (minimum) ou jeté.

Ramenez en néonatalogie le lait tiré datant de moins de 24 heures.

Au congélateur, le lait peut être conservé jusqu'à 6 mois.

### **Le transport de votre lait du domicile au service**

Pour éviter toute rupture de la chaîne du froid, transportez vos biberons de lait, tirés à domicile dans une glacière ou dans un sac isotherme avec pain de glace.

*« Si tu ne peux pas, ou si tu ne souhaites pas m'allaiter,  
un biberon de lait maternisé me conviendra tout à fait.*

## LA PHOTOTHÉRAPIE

L'ictère appelé « jaunisse » est très fréquent les premiers jours.

*« On me place alors sous une lumière bleue et on me protège les yeux avec des lunettes opaques. »*



## LES CATHÉTERS

Ce sont des petits tuyaux très fins introduits par voie veineuse qui permettent de nourrir votre enfant temps qu'il ne peut pas être alimenté par la bouche, ou pour l'administration de certains médicaments.

## LA VENTILATION

Parfois, l'enfant se fatigue et sa respiration, trop superficielle, n'est plus assez efficace. Il existe alors différentes méthodes pour l'aider à respirer (*lunettes à oxygène, Infant Fow*).

# 6 LES EXAMENS

- **Potentiels Evoqués Auditifs (PEA)** : Test indolore qui permet de détecter des troubles de l'audition chez le nouveau-né.
- **Electro-encéphalogramme** : Test indolore qui permet de mesurer l'activité cérébrale.
- **Echo Transfrontannellaire (ETF)** : Test indolore qui permet l'exploration morphologique et vasculaire du contenu intracrânien tant que la fontanelle antérieure est perméable chez le nourrisson.
- **Fond d'oeil** : Examen ophtalmique qui permet de dépister certaines atteintes au niveau de l'œil.
- **Radiographie** : Examen d'imagerie médicale qui utilise les rayons X pour visualiser des parties du corps selon les besoins des médecins.

# 7 DOULEURS / INCONFORT

*« Papa, Maman, pas de panique !  
Dans le service, les professionnels sont formés  
à la prise en charge de la douleur.  
N'hésitez pas à leur demander conseils. »*

La douleur est prévenue, lors des soins, par des techniques, tels que :

- La **succion** (*tétine*) ou **mise au sein**,
- L'absorption d'**eau sucrée** administrée lors des soins douloureux apaise : l'enfant est détendu, il se laisse tranquillement soigner,
- La **contenance** ou **enveloppement** du bébé consiste à entourer le bébé par les mains ou à l'envelopper dans un linge (*ou couverture*), dans les bras d'un soignant ou d'un parent.



# 8 LA SORTIE

« Papa, Maman, je vais bientôt entrer à la maison !! »

Vous serez prévenus quelques jours en avance par les pédiatres.

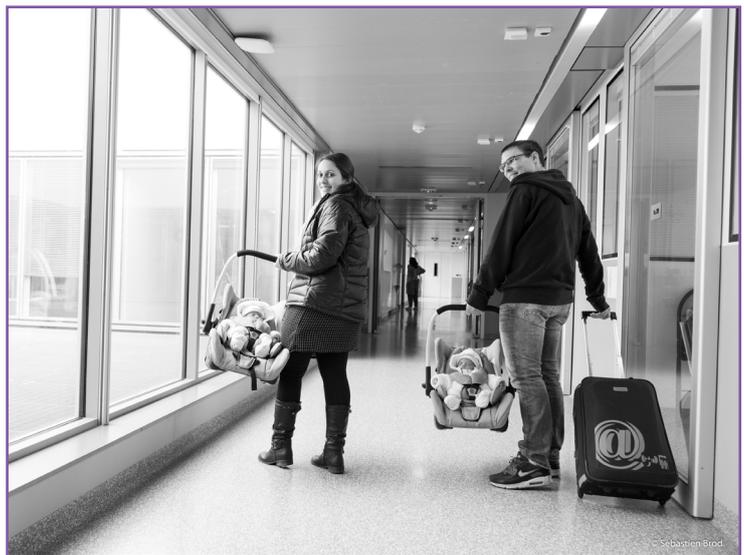
L'équipe soignante répondra à toutes vos questions. Vous pouvez si vous le désirez, prendre contact avec la **PMI** qui vous aidera à la prise en charge de votre bébé après la sortie.

En amont de la sortie, des **conseils** vous seront donnés en fonction des besoins de santé de votre enfant et, au besoin, une **éducation à la prise des traitements** vous sera faite.

Il peut être également organisé une réunion de préparation à la sortie.

A la sortie, vous seront remis :

- Le **cahier de santé**,
- Les **ordonnances**,
- Les **prochains rendez-vous**.



Selon la situation, votre bébé aura peut-être besoin d'une **Hospitalisation A Domicile (HAD)**.

Ce sera la **Fondation Santé Service** qui vous accompagnera et continuera les soins de votre enfant au domicile.

Nous sommes également en relation avec l'association **SOS Préma et Bébé hospitalisés**.

***info@sospréma.com / www.sospréma.com***

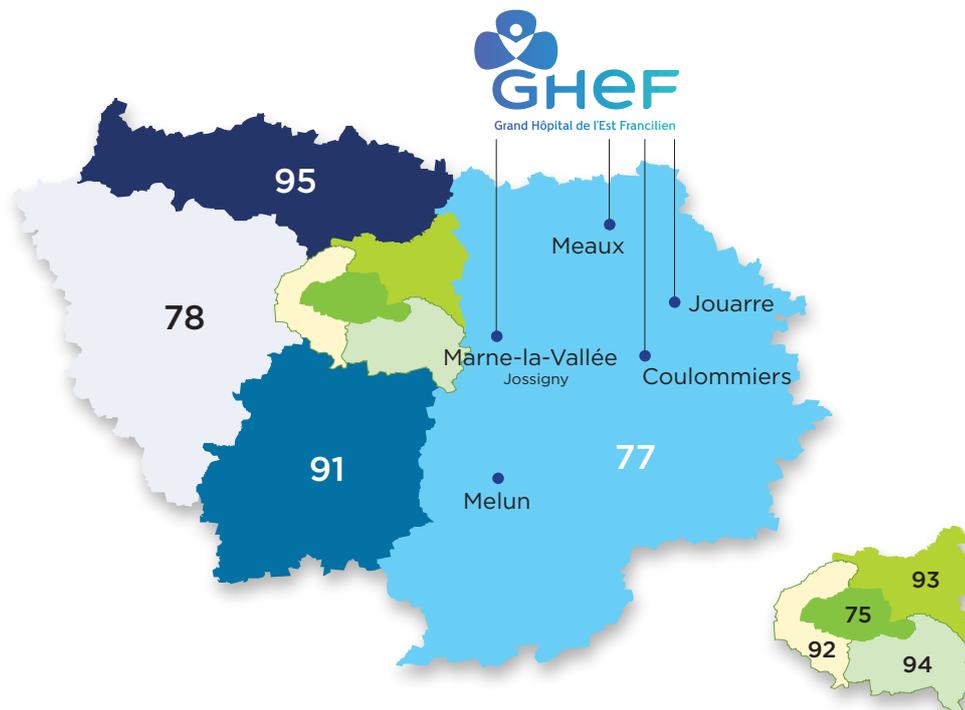
Permanence téléphonique : **0 811 886 888**

# 9 CHARTE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

*Charte Européenne des Droits de l'Enfant Hospitalisé  
adoptée par le Parlement Européen le 13 mai 1986.*



- 1 - L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.**
- 2 - Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge.**
- 3 - On encourage les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins.**
- 4 - Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.**
- 5 - On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.**
- 6 - Les enfants doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.**
- 7 - L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leur besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.**
- 8 - L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et leur famille.**
- 9 - L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.**
- 10 - L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.**



## 6 sites hospitaliers

hors structures extra-hospitalières :

✓ à **Meaux**

**site Saint-Faron** (siège social)  
6-8 rue Saint-Fiacre  
BP 218 - 77104 MEAUX cedex

**site d'Orgemont**

2b rue d'Orgemont  
BP 218 - 77104 MEAUX cedex

✓ à **Jossigny**

**site de Marne-la-Vallée**  
2-4 cours de la Gondoire  
77600 JOSSIGNY

✓ à **Coulommiers**

**site René Arbeltier** (site principal)  
4 rue Gabriel Péri  
77527 COULOMMIERS cedex

**site Abel Leblanc**

avenue Victor Hugo  
77527 COULOMMIERS cedex

✓ à **Jouarre**

**site de Jouarre**  
18 rue Petit HUET  
77640 JOUARRE

